



PROJET "NEW DEAL"
ORGANISATION, GOUVERNANCE,
FINANCEMENT & PLAN D' ACTIONS



DE LA MÊME MANIÈRE QUE POUR NOTRE PROJET POLITIQUE ET NOTRE VISION DE LA SOCIÉTÉ NOUS VOULONS UN MOUVEMENT QUI EN INTERNE :

PARTAGE : transparence, consultation des adhérents, lien direct local/national, formation, ouverture sur l'extérieur, cellule d'écoute permanente des adhérents

INNOVE : engagement militant, citoyen et politique conjugués pour être à l'écoute de toutes les formes de participation, développement des outils de décisions participatives

PROTEGE : garantir le respect des engagements et des promesses politiques, financières ou éthiques

LES POINTS CLÉS



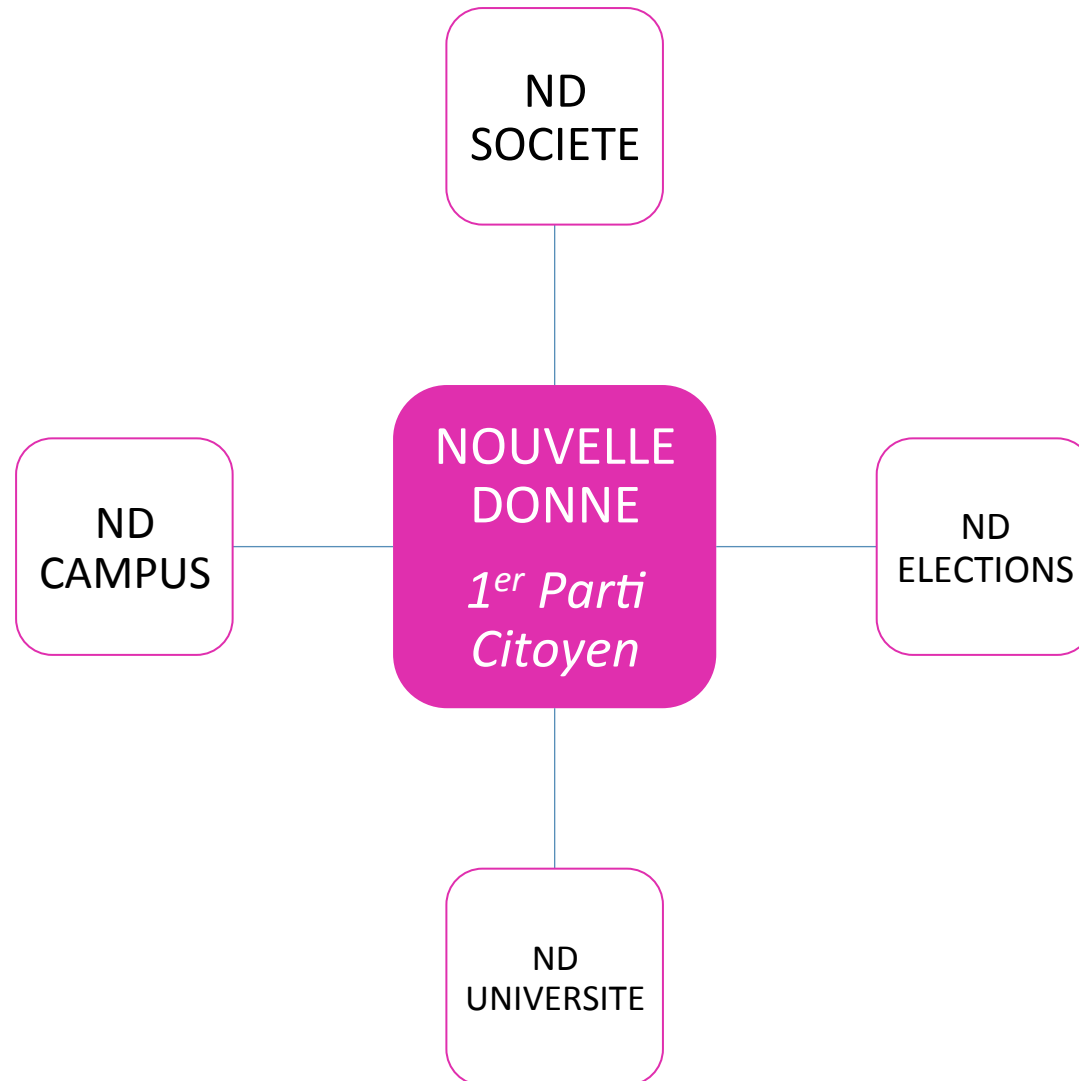
- Renforcer la démocratie directe par les adhérents par la ratification continue des décisions majeures de ND par voie référendaire ou par l'intermédiaire de leurs représentants issus des Comités Territoriaux (CT) au sein d'une l'Assemblée Citoyenne (AC) qui se réunit 2 fois par an
- Les membres des instances nationales sont des représentants des adhérents soumis à évaluation et révocation si besoin.
- Etablir une démocratie interne plus directe avec les adhérents au sein d'une Assemblée Citoyenne avec des représentants désignés et des adhérents tirés au sort.
- Lien direct entre les CT et son organe de représentation avec désignation des membres de l'AC (*CC rebaptisé Assemblée Citoyenne*) par les CT eux mêmes.
- Une animation et coordination « régionale » laissées à la libre appréciation et organisation des CT
- Une AC composée de membres avec des engagements clairs sur ses missions, ses attendus. Les membres sont révocables par Le Comité Ethique si jugé nécessaire par l'AC ou le CT d'origine.
- Création de 3 pôles politiques pilotés par le BN : ND élections, ND université, ND Société avec 1 responsable par pôle au sein du BN

LES POINTS CLÉS



- Stimuler pour renforcer la présence des femmes et des jeunes
- Accorder une enveloppe financière pour les CT pour l'action locale
- Un BN désigné sur un projet clair et objectif avec les moyens d'actions et de décisions
- Un BN contrôlé, évalué et révocable si jugé nécessaire par l'Assemblée Citoyenne
- Droit de vote identique pour tout membre des instances du BN à l'AC
- Une AC mise au travail avec une liaison directe entre les CTN et l'AC. Chaque CTN est co-pilotée par un membre l'AC et un référent de la CTN pour engager les travaux correspondant à la ligne et à la stratégie politique décidée par les adhérents qui en fait ensuite un programme de ND agrégé et cohérent
- Fusion du CIR au sein d'un Comité Ethique aux missions clarifiées

1 parti, 4 piliers de mobilisation et d'actions





ND ÉLECTIONS

Est une composante du « pôle politique » du BN qui est en charge de :

- Coordonner à l'échelon national les périodes électorales avec 1 directeur campagne national
- Proposer au vote du CC, après validation du CE, les modalités de désignation des candidats pour chacune des échéances électorales qui se présente
- D'effectuer une veille constante de la stratégie des autres partis politiques et d'être le point d'entrée pour toute organisation souhaitant prendre contact sur un échelon national
- Préparer et diffuser tous les éléments, documents pédagogiques et légaux pour la préparation de chacun des scrutins
- Recommander avec le trésorier une stratégie financière en cohérence avec les moyens du partis et les aspects légaux en la matière
- *Rappel : ND Elections est un pôle support et de conseil mais n'ayant aucune prérogative décisionnaire sur la stratégie électorale qui est du ressort du BN devant lui même appliquer la ligne validée au niveau de l'Assemblée Citoyenne.*



Est une composante du « pôle politique » du BN, en charge de :

- participer à la circulation d'idées et à l'information concrète de nos adhérents et sympathisants - mais, au-delà, à l'information et l'éveil citoyen de l'ensemble des curieux et indignés encore réduit au silence par un manque d'assurance ou sentiment d'isolement;
- contribuer à la formation effective de ces mêmes adhérents, sympathisants et curieux, sur tous les domaines dans lesquels nous aurons acquis une expertise, elle-même idéalement assise sur une expérience concrète
- Démystifier le « c'est trop compliqué » ou le « on ne peut rien changer à notre niveau »
- Déployer les « kits pédagogiques » permettant de diffuser largement et simplement les éléments programmatiques issus des CTN
- Développer un « catalogue » de formations adaptées à chaque niveau et typologie de besoins, recenser et mutualiser les ressources humaines, les ressources informatives et formatives.

Chez ND de la même manière que chacun peut-être un porte-parole à son échelle, chacun peut être le formateur d'un autre sur un sujet qui lui convient.



Est une composante du « pôle politique » du BN, en charge de :

- Recenser et se connecter avec ces « migrants » ou « transitionneurs », tous ceux qui expérimentent déjà un autre modèle de société sur un domaine particulier, de fonctionnement démocratique ou de gestion durable de nos ressources.
- Expérimenter, soutenir, relayer et partager des expériences avec ces acteurs de la société civile, du monde associatif et des entreprises;
- Eprouver notre programme et nos idées par des actions de terrain concrètes;
- Proposer une autre forme d'engagement citoyen à celles et ceux qui ne souhaitent pas être cantonnés à une mission strictement de propositions politiques et de militantisme électoral. Un engagement concret pour être au cœur et acteur d'actions de terrain, d'initiatives locales correspondant aux idées et combats de ND.
- De promouvoir l'activisme militant des adhérents par la proposition d'actions de groupe pour être un acteur individuel, mais non isolé, d'un changement de comportement dans ses pratiques quotidiennes (banque, consommation, transports, énergies, loisirs ...)

ND CAMPUS



Est une entité spécifique réservée à l'accueil et l'animation du monde étudiant

- ND Campus correspond à la création de groupe ND de minimum 10 étudiants souhaitant menés sur leur campus des actions visant à la promotion et à la diffusion des idées du parti de manière spécifique.
- Les membres sont de facto rattachés au CT territorial correspondant à leur campus
- ND Campus dispose d'un représentant au BN (et donc à l'Assemblée Citoyenne) chargé d'animer et de coordonner et d'accompagner le développement des différents groupes à l'échelon national
- ND Campus peut faire appel au ressources, notamment financière, au niveau du CT affilié pour une action locale ou du BN si l'action est nationale.

Organisation Nouvelle Donne

ADHÉRENT(E)S

COMITÉS TERRITORIAUX

(désigne par jury 1 ou 2 représentants selon taille du CT à l'assemblée citoyenne)

ASSEMBLÉE CITOYENNE
représentants des CT

BUREAU NATIONAL

Candidature et scrutin de liste à l'assemblée Citoyenne puis ratification par les adhérents

Pôle Opérationnel

- Finances
- RH et bénévoles
- Web et outils numériques
- Communication interne et externe

Pôle Politique

- ND Université
- ND Société
- ND Elections
- ND Campus

NEW DEAL

COMITÉ ETHIQUE *regroupement Comité Ethique et CIR*
(Candidats volontaires auditionnés par jury TAS)

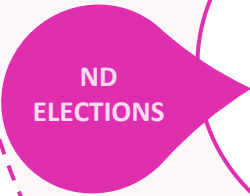
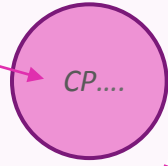
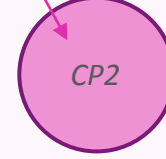
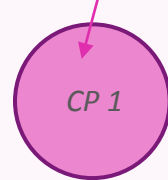
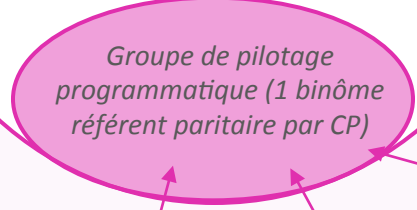
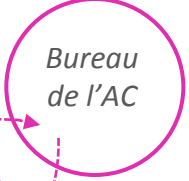
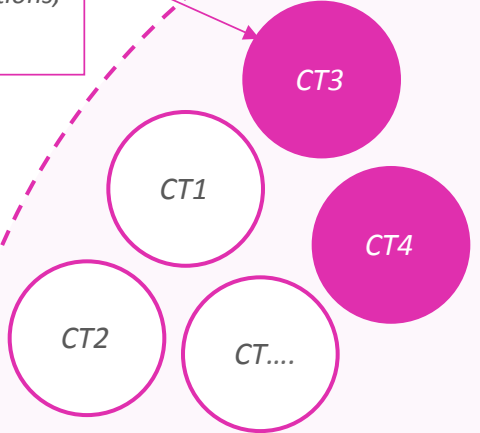
Les CT3 et 4 se regroupent localement et spontanément pour se coordonner régionalement (actions, moyens, ressources,...)

Coordination nationale des CT
Evaluation et contrôle du BN
Co-construction programmatique
Ecoute des adhérents
& Initiatives référendaires

LES ADHERENTS/SYMPATHISANTS

ASSEMBLÉE CITOYENNE

(Environ 100 personnes réunies 2 x an)



Communication
Finances - RP
Animation, évènements
et plan d'actions
Relation partenaires

Commissions
Programmatiques
(santé, éducation, éco,
culture,...)

4 piliers d'animation d'un
Parti Politique & Sociétal : un
Parti Citoyen

Médiation et résolution des conflits
Suivi des statuts et RI
Supervision des élections
Suivi et application de la Charte
Ethique

LE COMITÉ TERRITORIAL



C'est la base et le cœur de l'organisation de Nouvelle Donne :

- . Actions de terrain (militantisme de proximité)**
- . Actions de formation et d'information**
- . Actions politiques au moment des scrutins**
- . Connexion avec les acteurs de la société civile et associative**
- . Relation avec les autres formations politiques locales**
- . Relation avec les médias locaux**

- ✓ Le comité territorial est composé des adhérents (et des sympathisants pour les comités qui le souhaitent)
- ✓ Le nombre de comités est à la discrétion des adhérents mais doit respecter les principes suivants :
 - Un minimum de 10 adhérents à jour de cotisation (donc hors sympathisants)
 - Une zone d'action basée
 - sur 1 département avec possibilité de découpage en plusieurs zones (liste des codes postaux afférents à fournir)
 - à partir du code postal d'une ville de plus de 50.000 habitants et possibilité de découpage sur les villes ou agglomération de plus de 100.000 habitants
 - 1 CT ne peut avoir plus de 300 adhérents à gérer. Au delà il devrait se scinder pour rester au plus près des adhérents en proximité
 - 1 code postal ne peut être couvert que par 1 seul et unique CT. Sauf codes postaux regroupant plusieurs communes et donc plusieurs CT possibles (zones rurales, urbaines et périurbaines ou à faible densité de population)
 - La création ou la modification d'un CT doit être ratifiée auprès du Bureau National.



LE COMITÉ TERRITORIAL

- ✓ **Le comité gère son organisation interne comme il le souhaite**, cependant et pour avoir une cohérence avec l'organisation générale, il doit si possible désigner en son sein :
 - 1 référent Communication
 - 1 référent ND Société
 - 1 référent ND Université
 - 1 référent Finances
 - 1 référent Elections
 - 1 référent ND Campus dans les villes Universitaires (il s'agit d'établir un lien avec les groupes ND Campus qui existent ou peuvent exister dans les lycées et universités)
- A noter : 1 adhérent ne peut être référent que dans 2 domaines d'action au maximum.**
- ✓ Les différents postes dans les CT sont renouvelables tous les 2 ans (renouvelable 1 fois pour 1 an) et respecte les principes de la parité
 - ✓ Le comité dispose d'un retour d'une partie de la cotisation de ses adhérents afin de pouvoir conduire ses actions de proximité (20% du montant de l'adhésion).
 - ✓ Ce budget est communiqué et sous la responsabilité du représentant du CT à l'AC
 - ✓ Le comité territorial se réunit au minimum 1 fois tous les 2 mois et transmet au BN son PV minimum 3 fois par an afin d'ouvrir ses droits au financement local des ses actions.



L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Emanation directe des CT, c'est l'organe qui permet de :

- **Coordonner les actions nationales en lien avec les CT qu'ils représentent**
- **Garantir la ligne et la stratégie politique votée par les adhérents (cf. vote sur les projets à venir)**
- **Préparer sur demande du BN en cas de réorientation nécessaire de la stratégie politique et/ou électorale, les révisions et nouvelles directions pour communication aux CT et pour ratification par un vote des adhérents**
 - **Contrôle de l'activité du Bureau National**
- **Travaille à l'élaboration de la plateforme programmatique globale avec et à partir des travaux des CTN**
- **Organise les consultations régulières des adhérents par voie référendaire (ratification des décisions majeures suite aux réunions de l'AC)**
- **Peut faire l'objet d'une saisine des adhérents (10% des adhérents nécessaire) pour tout sujet que les adhérents souhaitent voir traiter (motifs, motivation et modalités à définir)**



L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Une assemblée de représentants désignés et d'adhérents tirés au sort pour un fonctionnement équilibré entre un fonctionnement de type « démocratie représentative » et « démocratie directe »

✓ Principes généraux :

- Assemblée souple et évolutive en fonction de l'expansion de ND, représentation des territoires, respect de la parité, représentativité générationnelle
- Chacun de ses membres signe une charte d'engagement (devoir de participation active aux travaux de l'AC, de rendre-compte sur son territoire, ...)
- Durée d'un mandat = 2 ans renouvelable 1 fois pour 1 an pour les représentants et mandat unique d'1 an pour les adhérents
- Elit en son sein un bureau, respectant la parité, qui assure le fonctionnement de cette instance avec au minimum : 1 co-présidence, 1 co-secrétariat, 1 référent finance en relation avec le trésorier du parti, 1 binôme « médiateur » pour gérer des relations avec les adhérents, le cas échéant avec le concours du Comité Ethique. Ce bureau est renouvelable tous les semestres sur le principe du « ruban rond » pour chacune des fonctions après détermination d'une liste lors de la première réunion de l'AC ou par désignation se faisant à la fin de chaque AC pour la période à venir
- Quorum pour décision de l'AC = 50% des membres + 1
- Au moins 2 membres du Comité Ethique (cf. diapo concernée) siègent à l'AC avec voix consultative
- L'AC se réunit 2 fois par an et peut être convoquée de manière exceptionnelle par le BN avant l'organisation d'un référendum ou 10% des adhérents



L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

✓ **Mode de désignation des représentants :**

- Chaque CT ou regroupement/rattachement de CT (principe de Jumelage libre laissé à l'initiative des CT) constitué d'un minimum de XX adhérents peut disposer d'un représentant à l'AC et de 2 représentants pour XX adhérents et + (*Seuils à valider après étude et simulation à venir*)
- Une exception pour les CT disposant de très peu d'adhérents (entre 10 et 20 chacun par exemple) : La réunion volontaire de 3 CT donne automatiquement droit à un représentant même si le seuil des XX adhérents n'est pas atteint.
- Appel à candidature au sein du CT (ou des CT en cas de regroupement/rattachement) : chaque volontaire précise : son sexe et son âge. Le second représentant d'un CT doit être une femme ou avoir – de 35 ans si ce n'est pas déjà le cas du 1^{er} représentant désigné.
- Audition des candidats par un jury tiré au sort parmi les adhérents du ou des CT concernés
- L'ensemble des désignations doivent s'effectuer sous la supervision du CE -qui en définira les modalités-, chargé de valider toute élection/désignation interne quelle qu'elle soit
- La révision de la composition de l'AC s'établit 1 fois par an dans le mois qui suit l'AG du parti
- Le seuil de XXX adhérents est le maximum pour assurer une réelle relation de terrain avec les adhérents..

✓ **Possibilité de révocation :**

- En cas de manquement aux engagements pris par les désignés ou les TAS, l'AC ou le(s) CT ayant participé à la désignation le leurs représentants à l'ACC peuvent solliciter la révocation du membre de l'AC si au moins 50% +1 adhérent à jour de cotisation le demande ou 2/3 des membres de l'AC lors d'un vote en séance plénière.
- Cette procédure doit s'effectuer sous la stricte supervision du CE (Comité Ethique)

LE BUREAU NATIONAL



C'est l'organe politique d'actions et de gestion du parti:

- **Etablir une feuille de route et un budget prévisionnel selon la ligne et la stratégie politique décidée par les adhérents**
- **Piloter et développer une feuille de route pour les pôles « politiques » (Elections/ Université/Société)**
 - **Animer et faire appliquer les décisions en local**
 - **Gérer le fonctionnement du parti (administration, finances, affaires courantes, représentation légale)**
- **Gérer les moyens de communication externe et interne (site grand public, site réservé aux adhérents).**
- **Assurer le porte-parolat national et développer un réseau de porte-paroles locaux et thématiques**
 - **Rendre compte de ses actions à l'AC avec un rapport trimestriel**

LE BUREAU NATIONAL



- ✓ **Le Bureau National s'organise, au minimum et obligatoirement, autour de 2 pôles**
 - 1 Pôle « technique et opérationnel » en charge de :
 - Finances avec le trésorier
 - Permanents (salariés) avec au moins un responsable du ou des permanents
 - Web et outils numérique
 - Communication interne et externe
 - 1 Pôle « Politique » en charge de coordonner et animer :
 - ND Université avec au moins un responsable
 - ND Société avec au moins un responsable
 - ND Elections avec au moins un directeur national de campagne
 - ND Campus (étudiants) avec au moins 1 coordinateur

LE BUREAU NATIONAL



✓ Mode de désignation des membres du bureau national:

- Les candidats souhaitant siéger au BN soumettent une équipe, des modalités de fonctionnement, une feuille de route opérationnelle et budgétaire en ligne avec la stratégie politique et électorale validée par les adhérents
- Chaque liste postulante est auditionnée par les membres de l'AC sur la base d'un cahier des charges
- L'AC réalise un vote pour déterminer le classement des listes présentées et un rapport détaillé sur ses appréciations.
- Le tout sera communiqué aux adhérents et soumis à leur vote pour ratification.

✓ Disposition transitoire :

- Dès le choix de projet déterminé par les adhérents (vote sur les projets à mi-février), un le BN actuel intégrera des membres de l'équipe « porteuse » du projet pour mettre en place sans tarder le cadre et les dispositions proposées.
- Ce BN transitoire sera dissous dès la ratification par les adhérents du BN sélectionné par l'AC.
- Le Comité Ethique sera en charge, pendant cette période transitoire avant la constitution de l'AC, de veiller au respect par le BN des dispositions prévues dans le projet retenu.

LE BUREAU NATIONAL



- ✓ Durée du mandat : 2 ans renouvelable 1 fois pour 1 an
- ✓ Il est envisageable que les membres du BN aux compétences et expertises requises et contre engagement formel de disponibilité au service du parti pour une durée déterminée, soient indemnisés financièrement après accord de l'AC (à préciser).
- ✓ Le bureau national se réunit au moins une fois par mois physiquement et 1 fois par semaine à distance. Les PV de séance sont transmis à l'AC dans les 5 jours qui suivent (uniquement pour information)
- ✓ Les décisions du BN sont prises à la majorité des membres présents 50% +1, le quorum étant de 2/3 de ses membres
- ✓ Il est possible de donner pouvoir en cas d'absence à un autre membre du BN
- ✓ En cas de modification de l'équipe du BN pour une durée supérieure à 1 mois, (remplacement, renfort,...) le BN soumet la ou les candidatures à l'AC. Dans ce cas, la décision de l'AC n'est pas soumise à ratification par les adhérents.

LE BUREAU NATIONAL



- ✓ Le bureau national soumet un rapport détaillé trimestriel de ses actions et résultats pour simple information. L'AC peut demander des compléments d'informations.
- ✓ A chaque AC (2 fois par an) le bilan du BN est évalué et soumis au vote pour quitus.
- ✓ Celui-ci est obtenu immédiatement sur la base d'un vote de validation de l'AC à la majorité absolue des votants
 - Si le vote met le BN en minorité, L'AC peut signifier un avertissement ou soumet au vote des adhérents la dissolution du bureau
 - Un second avertissement consécutif entraîne automatiquement un vote des adhérents pour dissolution du bureau
- ✓ Le bureau national est tenu de mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation de son action et de ses objectifs au-delà du nombre d'adhésions, ou de résultats à des élections.

Pour exemple : niveau de participation aux débats , nombre de propositions d'actions, retombées média, émergence de parte-paroles locaux, engagement et consultation directe des adhérents, activisme citoyen et bénévoles, nombre de formations délivrées, niveau de satisfaction des adhérents de la conduite du parti,.....



LE COMITE ETHIQUE

Organe totalement indépendant du CC et du BN,

(C'est le regroupement du Comité Ethique et du CIR)

il permet de :

- Gérer les éventuels contentieux entre les adhérents, les adhérents et leur CT, les adhérents et leurs représentants l'AC, les membres des instances entre eux, les instances entre elles
 - Superviser et valider les processus électifs et de désignation interne
 - Assurer le suivi et les procédures de révision des statuts et RI avec l'AC
 - Assurer le respect de la charte Ethique du Parti et la faire évoluer avec l'AC

LE COMITE ETHIQUE



- Le comité est le lieu de traitement de toute demande de saisine des instances formulées par minimum 5% des adhérents
- Le comité est l'instance d'arbitrage et de décision sur l'interprétation et l'application des statuts en cas de questions posées par une instance, un CT, un adhérent...
- Le traitement d'un conflit se traite en trois étapes maximum et dans des délais précis :
 - **Premier niveau** : conciliation (CIR), dans ce cas le constat de résolution du conflit ne peut intervenir au-delà d'un délai de 1 mois
 - **Deuxième niveau** : le Comité rend ses conclusions et les éventuelles sanctions dans un délai maximum de d'1 mois. En cas de contestation de la décision ou passé le délais impartis sans décision, le dossier est transmis à un jury citoyen.
 - **Troisième niveau** : Organisation d'un jury citoyen (composé de 10 adhérents tirés au sort sur la liste du fichier national) qui examine le dossier. Il statue dans le mois qui suit sa désignation et rend ses conclusions et décisions qui sont alors définitives.
 - *Pour éviter tout conflit d'intérêt, les membres du jury citoyen ne peuvent être adhérents du même CT que les parties en cause.*

LE COMITE ETHIQUE



- **Suivi des statuts et de la charte éthique :**
 - Le comité a en charge de proposer, au CC et au BN, 3 mois avant chaque AG un rapport d'analyse et les recommandations ou évolutions si besoin des statuts. Ces modifications seront assorties des dispositions transitoires permettant leur mise en œuvre si elles étaient adoptées.
 - Le comité aura également pour mission de faire évoluer si nécessaire notre charte éthique au fil de l'eau
 - Le comité présente semestriellement un rapport sur ses activités de médiation et de résolution de conflits.
 - Le comité collabore avec ND Université à la mise en place de formations à la communication non violente et à toute autre forme d'outils permettant de faire appliquer les statuts et la charte éthique dans les meilleures conditions au sein du parti.

Les membres du Comité Ethique et du Cercle Inter Relations actuels restent inchangés et charge à eux de proposer à J+3 mois au maximum (J = date d'adoption de nouveaux statuts) les modalités d'une fusion des 2 groupes.

PRINCIPES BUDGETAIRES



NEW DEAL

Il appartient prioritairement aux futures listes candidates pour constituer le futur BN de proposer un budget prévisionnel que l'AC votera, que les adhérents ratifieront et dont le BN aura la responsabilité.

Quelques éléments de cadrage

- Une cotisation proportionnelle et mensuelle

(le prélèvement mensuel sera proposé aux adhérents)

- Création d'une structure provisoire pour bénéficier de la défiscalisation à partir de mars 2016

(cette structure sera dissoute au 31/12/2016)

- Les opérations comptables réalisées par un cabinet extérieur

(Remise des comptes tous les 3 mois par le cabinet et rapport trimestriel transmis à l'AC et aux adhérents)

- Un engagement à réduire notre dette

(10 000 € pour les frais de déplacement – 40 000€ au 30/06/2016 pour l'imprimeur suite nouvelle négociation)

PRINCIPES BUDGETAIRES



NEW DEAL

PRÉVISIONNEL PREMIER SEMESTRE 2016

Dépenses : 150 000 €		Recettes : 150 000 €	
. Pôle technique et opérationnel :	66 000 €	. 2 500 adhérents à 60€ (montant de cotisation moyen estimé)	
. Pôle politique *:	14 000 €		
. Comités Territoriaux :	20 000 €		
. Remboursement frais dép. 2015* :	10 000 €		
. Remboursement imprimeur* :	40 000 €		

*Pour mémoire : s charges fixes mensuelles se composent de la masse salariale (4 500€), les locaux (2 000€), les frais de bureau (500€), la téléphonie et l'informatique (500 €), la location de salles (500€)

Pour Info : le budget prévisionnel fera l'objet d'un projet de financement rectificatif à la fin du premier semestre

PRINCIPES BUDGETAIRES



NEW DEAL

UN PRINCIPE D'AFFECTION DES RECETTES (COTISATIONS ET DONS)

Des recettes pour les CT :

20% de la cotisation d'un adhérent est affecté au comité territorial de rattachement

Des recettes pour structurer les missions du parti

50% pour le fonctionnement du parti

30% pour financer ND Université, ND Société et ND campus

Le montant des cotisations et les modalités de répartitions des recettes à tous les niveaux feront l'objet d'un rapport d'étape et d'un ajustement si nécessaire via un PFR (projet de financement rectificatif) soumis à l'Assemblée Citoyenne par le BN à l'issue d'une première année de fonctionnement.

FINANCES



- ✓ Création des AFE pour les législatives de juin 2016 pour optimiser au mieux les budgets et les futurs remboursements par l'état.
- ✓ Montage de ND2 pour obtenir la défiscalisation sur la seule année 2016. ND2 n'est qu'un SAS financier vers ND1 qui reste l'entité unique de pilotage, d'animation et de décision du parti. ND2 sera donc doté de statuts et de représentants strictement limité au minimum légal requis. ND2 sera rendue inactive dès que les adhérents auront retrouvé leurs droits à la défiscalisation des cotisations.

PLANNIFICATION & PLAN D'ACTION

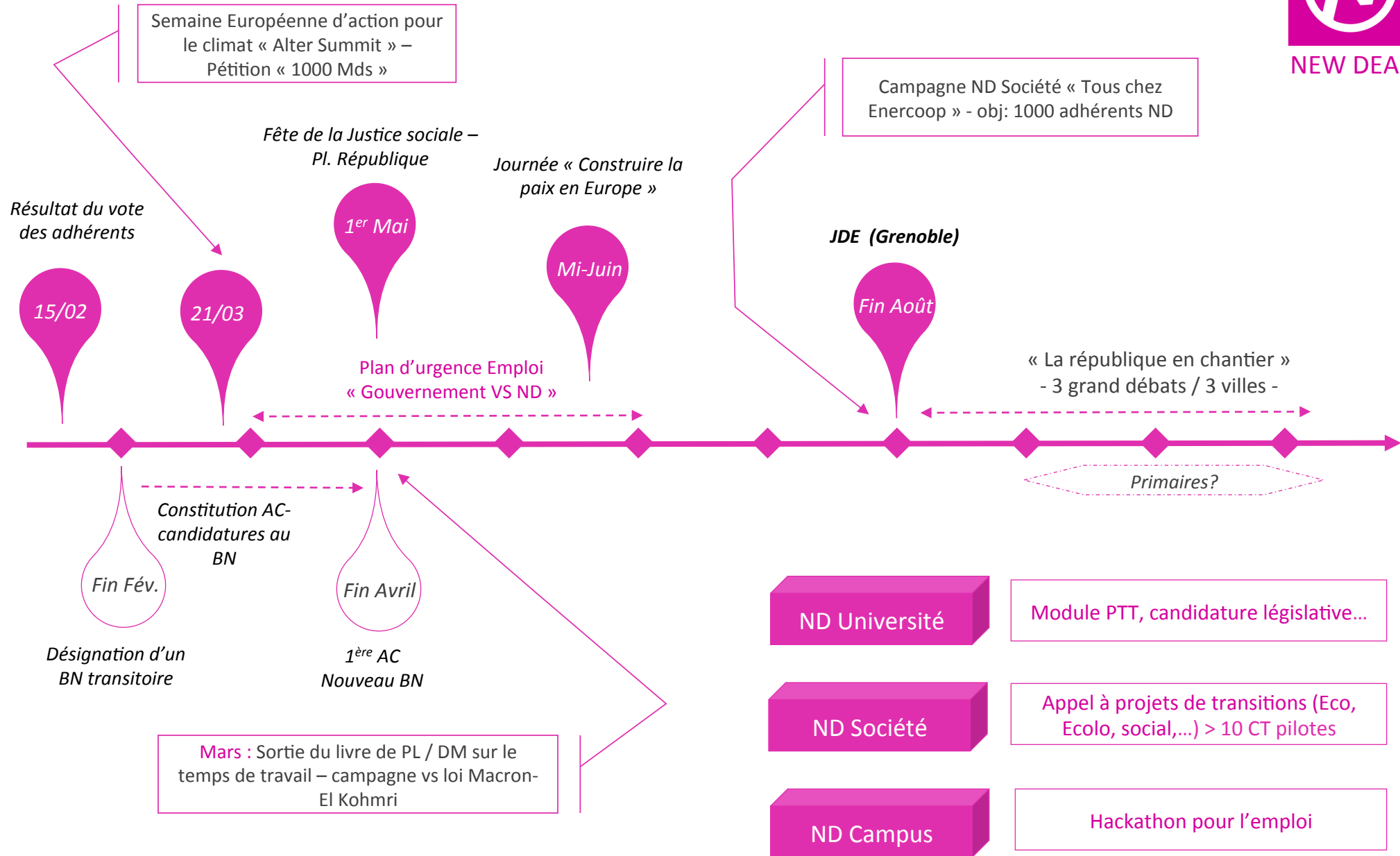


- **Principaux jalons de mise en place de la nouvelle gouvernance**
 - Désignation d'un BN transitoire à compter du 15/02
 - Cahier des charges pour la candidature de listes au BN : au 29/02
 - Désignation des représentants des CT à l'AC : au mois de mars et Avril (délai maxi 30 avril)
 - Soumission des listes candidates au BN : 15/04
 - Première réunion AC avec élections BN + ratification par les adhérents : mi-mai
 - Ratification des décisions de l'AC par les adhérents dont nouveau BN : pour fin mai
 - Dissolution du BN transitoire : 1ère quinzaine de Juin



NEW DEAL

PLAN D' ACTIONS 2016



CHARTRE DES MEMBRES DES INSTANCES



- **Les principes généraux sont :**

- Un engagement formel à respecter la charte éthique au moment de toute candidature
- Un engagement à participer à minimum 80% des votes pour décision ou consultation soumis au sein de l'instance concernée
- Un engagement, pour les membres de l'AC, à participer activement à l'une des missions thématiques (coordination et co-référent d'une CTN, contributions pour ND Université, ND Société, Membre du bureau de l'AC...). Un membre de l'AC ne peut pas rester plus de 6 mois sur la durée de son mandat sans être en charge d'une mission spécifique au-delà de ses devoirs de représentations, de liaison et de coordination avec son ou ses CT
- Un engagement de présence à hauteur de aux réunions physique ou à distance
- Un devoir express de réserve sur toute communication vis à vis des médias qui pourrait engager ou donner à penser que le parti est en accord ou non sur une position politique contraire aux débats, aux décisions internes et à la mise en œuvre de celles-ci ou à sa communication externe dont le BN à la charge.
- Un engagement à maîtriser sa communication, en interne (mails, réunion...) sur les réseaux sociaux de ND ou autres ou vis à vis des médias, selon les principes de la charte et d'une communication non violente.
- Un engagement à ne pas cumuler plusieurs mandats au sein du parti (Instances ou CT)

CHARTRE DE L'ADHÉRENT



- **Les principes généraux sont :**

- ND souhaite que ses adhérents puissent s'impliquer sous différentes formes correspondant aux souhaits et capacités de chacun
- Un adhérent peut initier une demande de saisine auprès du CE, sous conditions de réunir minimum 100 demandeurs
- Un adhérent peut saisir le CE pour tout conflit qui l'impliquerait directement ou indirectement avec un autre adhérent, son CT, un membre des instances....
- Un adhérent se doit de tout faire pour respecter les valeurs, les principes et notamment ceux de notre charte Ethique
- Un adhérent se doit de répondre aux sondages, enquête, référendum, vote organisé par une instance nationale ou locale du parti...la réponse pouvant être "abstention ou ne souhaite pas participer au vote"
- Un adhérent ne participant pas à un vote ou un référendum à 2 reprises consécutives, mené en bonne et due forme (information, moyens, délai,...) par une instance nationale ou locale, se verra suspendu de son droit de vote lors de l'AG suivante du parti
- Un adhérent se doit de se signaler au moins une fois à son CT (par mail, via une réunion, une action militante,...) dans les 6 mois suivant son adhésion.